

Formation des Maîtres d'apprentissage

Contexte

La présence de Maîtres d'Apprentissage/Tuteurs dans la Fonction Publique Hospitalière (cf., filières soignante, socio-éducative, technique et administrative) permet de recruter des jeunes professionnels qui peuvent commencer leur carrière pendant la période de leur formation et être embauchés à l'issue de celle-ci. Le dispositif de l'apprentissage doit ainsi pouvoir contribuer à l'attractivité des établissements et à la fidélisation des personnels, particulièrement sur certains métiers en tension, notamment dans la Région Provence-Alpes Côte d'Azur. Le dispositif de formation proposé dans le cadre du présent marché permet donc de préparer aux fonctions de Maître d'Apprentissage, dans la Fonction Publique Hospitalière, tout agent de la fonction publique, volontaire et intéressé qui souhaiterait s'engager dans cette mission ou qui assure déjà cette mission.

Objectifs

A VENIR

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

Margaux CAPELLO

(m.capello@anhf.fr)

04.91.17.71.33

Public

Tout personnel relevant de la FPH, accueillant ou étant amené à accueillir un apprenti.

Exercice

2024

Code de formation

3.17

Nature

AFN

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **Formation des Maîtres d'apprentissage**
[Durée : 28 heures](#)
- **Formation des Maîtres d'apprentissage**
[Durée : 28 heures](#)